

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctriev.es.fr

2024/120

JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 septembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 septembre 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Véronique Ménéghin-Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jocelyne Haut, Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

Pouvoirs : Aymeric Faivre à Véronique Ménéghin-Caprio, Sébastien Besnard à Eric Furmanczak, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Alain Roche à Didier Peybernes, Yannick Faure à Anne-Marie Fitoussi, Françoise Streit à Danielle Montagnon.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : EFFACEMENT DE DETTES SUITE JUGEMENT – BUDGET DECHETS 1342 € ET BUDGET ECOLES 550.83 €

Mme la Trésorière du SGC de la Mure a informé la CCT de la préconisation de la commission de surendettement de procéder à un effacement de dettes pour un particulier considérant que compte tenu de sa situation financière ces créances ne pourront être recouvrées.

Le montant s'élève à 1 892,83 € répartis par budget de la façon suivante (les crédits votés aux budgets primitifs sont suffisants pour couvrir ces dépenses) :

Budget Écoles 61531	2015	550,83	550,83
Budget Déchets 61505	2015	148,00	1 342,00
	2016	148,00	
	2017	148,00	
	2018	148,00	
	2019	148,00	
	2020	148,00	
	2021	148,00	
	2022	153,00	
	2023	153,00	
Total			1 892,83

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'effacement de dettes suite à jugement sur le budget Déchets et sur le budget Ecoles telle que définie ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 septembre 2024

Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/09/24 et de sa publication le 23/09/24